

2 SDTI
SARL AU CAPITAL DE 30 000 €
SIEGE SOCIAL 37 RUE DE CHAILLOT PARIS 75116
RC 52155427900054

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 25 juin
A quatorze heures,

Les associés de la société 2SDTI, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 €, divisé en 30 000 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont présents :

M DZIRI Karim, demeurant , 57 rue des Roses à JUILLY 77230, propriétaire de 29 990 parts de 1 € chacune

Madame NOUNOURS Samira, demeurant 57 rue des Roses à JUILLY 77230, propriétaire de 10 parts de 1 € chacune, ne s'est pas présenté et ne s'est pas fait représenter.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 30 000 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M DZIRI Karim, associé gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

kn

Le Président déclare que les documents et enregistrements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide d'affecter et de reporter à nouveau lorsqu'il aura été arrêté et approuvé, le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 19 005 euros après paiement de 3 334 euros d'impôt sur les sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



SARL 2SDTI
Liasse fiscale 2025

Exercice comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' or 'S' shape followed by a horizontal line.

Document reçu par les services fiscaux le 02/06/2026 à 17:54

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2026

cerfa

N° 11084*28
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 203-B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
SARL 25071 - SIREN : 521554279			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
37 RUE DE CHAILLOT PARIS 75116 PARIS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	22 339	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)					
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)					
Base d'imposition :		Taux d'imposition :			
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		SAGE CLOUD50
COMPTABLE ET/OU CONSEIL					
Comptable :		☐ Salarié ?			
FID GESTION 255 RUE DU DOCTEUR BAUER 155 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT OUE FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
						Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice							
		MVLt réalisée au cours de l'exercice							
		MVLt restant à reporter							
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
						Nombre de reçus délivrés			

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2026



N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL 2SDTI - SIREN : 521554279										
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12									Néant ☐	
					Exercice N clos le 31/12/2025		N-1			
					Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)					AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			AB		AC			
		Frais de développement			CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires			AF		AG			
		Fonds commercial (1)			AH		AI			
		autres immos incorporelles			AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN		AO			
		Constructions			AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels			AR		AS		60 322	
		Autres immos corporelles			AT	269 969	AU	213 382	56 587	5 992
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV		AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations			CS		CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU		CV			
		Créances rattachées à participations			BB		BC			
		Autres titres immobilisés			BD		BE			
		Prêts			BF	12 000	BG		12 000	12 000
		Autres immobilisations financières			BH	110 074	BI		110 074	100 572
Total (II)					BJ	392 043	BK	213 382	178 661	178 886
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL	10 500	BM		10 500	38 200
		En cours de production de biens			BN		BO			
		En cours de production de services			BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
		Marchandises			BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes			BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)			BX	393 057	BY		393 057	585 863
		Autres créances (3)			BZ	67 051	CA		67 051	108 781
		Capital souscrit appelé, non versé			CB		CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)			CD		CE			
		Disponibilités			CF	15 240	CG		15 240	2 280
	COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)			CH		CI			
Total (III)			CJ	485 848	CK		485 848	735 124		
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW							
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM							
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)			CN							
Total général (I à VI)					CO	877 891	1A	213 382	664 509	914 010
(1) Droit au bail					(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.					stocks			créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL 29DTI - SIREN : 521554279						Néant ☐	
						Exercice N	
						Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)				DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	)	DF		
	Autres réserves (dont rel. achat œuvres orig. artistes vivants)		EJ	)	DG		
	Report à nouveau				DH	2 495	37
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	19 005	2 328
	Subventions d'investissement				DJ		
	Provisions réglementées				DK		
	TOTAL (I)				DL	54 500	35 366
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM		
	Avances conditionnées				DN		
	TOTAL (II)				DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP		
	Provisions pour charges				DQ		
	TOTAL (III)				DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS		
	Autres emprunts obligataires				DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	51 926	116 579
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	80 066	82 654
	Dettes fiscales et sociales				DY	477 668	472 123
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ		
	Instrument financier à terme				D1		
	Autres dettes				EA	349	207 288
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB		
TOTAL (IV)				EC	610 009	878 644	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation				ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	664 509	914 010	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			- Écart de réévaluation libre		1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL 2SDTI - SIREN : 521554279							Néant ☐	
		Exercice N					Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue - biens	FD		FE		FF		
	Production vendue - services	FG	1 303 971	FH		FI	1 303 971	1 145 954
	Chiffre d'affaires nets	FJ	1 303 971	FK		FL	1 303 971	1 145 954
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ		6 336
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	1 303 971
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	16 481	18 290
	Variation de stocks (marchandises)					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	27 700	400
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	645 338	561 926
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	5 192	6 177
	Salaires et traitements					FY	428 903	428 730
	Cotisations sociales (10)					FZ	138 371	107 013
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	11 757	16 514
			- dotations aux dépréciations			GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	1 273 742	1 139 050
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	30 229	13 240
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 836	7 439
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	8 836	7 439
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-8 836	-7 439
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	21 393	5 801

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL 2SDTI - SIREN : 521554279			Néant ☐	
			Exercice N	
			Exercice N-1	
Produits exceptionnels (VII)			HD	30 546
Charges exceptionnelles (VIII)			HH	29 580
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	966
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	3 354
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	1 334 517
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 315 512
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	19 005
RENOIS :				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))			IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8	
dont cotisations facultatives Madelin A10			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

CGFIP N° 2054-SO 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>										Néant ☐		
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains							KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre				dont composants	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui				dont composants	M1	KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions				dont composants	M2	KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants	M3	KS	60 322	KT	KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	148 261	KW	KX		
		Matériel de transport					KY	23 775	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	35 591	LC	LD 2 030		
		Emballages récupérables et divers					LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH	LI	LJ		
Avances et acomptes							LK	LL	LM			
TOTAL III						LN	267 949	LO	LP 2 030			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G	8M	8T		
	Autres participations							8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés							1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	122 074	1U 1V		
	TOTAL IV						LQ	122 074	LR	LS		
Total général (I + II + III + IV)							ØG	390 023	ØH	ØJ 2 030		
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
							Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains							IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME	MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	60 322	ML		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU	MM	MN	148 261	MO	
		Matériel de transport					IV	MP	MQ	23 775	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW	MS	MT	37 621	MU	
		Emballages récupérables et divers					IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours							MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes							NC	ND	NE	NF		
TOTAL III						IY	NG	NH	269 979	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations							IO	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés							I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières							I2	2E	2F	122 074	2G
	TOTAL IV						I3	NJ	NK	122 074	2H	
Total général (I + II + III + IV)							I4	ØK	ØL	392 053	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2SDTI						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : Inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles					PE		PF		PG		PH				
TOTAL I					RK		RM		RN		RO				
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	49 201	QA	589	QB		QC	49 790			
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	101 147	QE	9 195	QF		QG	110 342			
	Matériel de transport				QH	4 821	QI	463	QJ		QK	5 284			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	46 456	QM	1 510	QN		QO	47 966			
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT				
TOTAL II					QU	201 625	QV	11 757	QW		QX	213 382			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	201 625	ØP	11 757	ØQ		ØR	213 382			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>					Néant ☒	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI						10

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFP N° 2057-SD 2028
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>										Néant ☒		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA						
		Autres créances clients				UX						
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO		Z1						
		Personnel et comptes rattachés				UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
		Groupe et associés (2)				VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
		Charges constatées d'avance				VS						
TOTAUX					VT		VU		VV			
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z						
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG						
				à plus d'1 an à l'origine		VH						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A						
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B						
		Personnel et comptes rattachés				8C						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D						
		État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E						
				Taxe sur la valeur ajoutée		VW						
				Obligations cautionnées		VX						
				Autres impôts, taxes et assimilées		VQ						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J						
		Groupe et associés (2)				VI						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K						
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2						
		Produits constatés d'avance				8L						
TOTAUX					VY		VZ					
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DOFP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL 2SDTI				Formulaire déposé au titre de l'IR ET				Néant ☐	
I. RÉINTÉGRATIONS								Exercice N clos le 31/12/2025	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA	19 005
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							IZ	3 334
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8	
			- imposées au taux de 0%					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ	
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro								M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I								WR	22 339
II - DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,60 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation)			2A	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
	Majoration d'amortissement							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	)	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD			
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	22 339		
				Déficit (II-I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	22 339	XO	

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 457	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	37		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	Total I	ØF	2 494		Report à nouveau	ZG	2 494				
					Total II		ZH	2 494			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	Exercice N-1		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ							
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT	147 589	155 670					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	233 577	139 845					
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU							
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	19 637	19 933					
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	244 535	246 478					
	Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)			ZJ	645 338	561 926					
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	4 625	3 242					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	567	2 935					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052			YX	5 192	6 177					
TVA	Montant de la TVA collectée			YY							
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ							
DIVERS	Montant brut des salaires			ØZ							
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition			ØS							
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société			ZK							
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur			RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL			
				Plus values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO			
				Plus values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale			JH		N° SIRET société mère	JJ				
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT			

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2050-A-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2SDTI</u>				Néant ☒							
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)											
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)											
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU											
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %							
1		2		3							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N									
		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS											
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter				
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %							
1		2		3		4		5		6	
Moins-values nettes		N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1									
		N-2									
		N-3									
		N-4									
		N-5									
		N-6									
		N-7									
		N-8									
		N-9									
		N-10									

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFP N° 2059-E-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2SDTI</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2025</u> et clos le: <u>31/12/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	7	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 334 518	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Total 1	OX	1 334 518	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	164 070	
Variation négative des stocks	OQ	27 700	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	411 461	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	233 577	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	572 466	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	1 409 274	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG -74 756
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	-74 756	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 334 518	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	7	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2025 au 31/12/2025
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SARL 2SDTI - SIREN : 521554279					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	30000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	30000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MONSIEUR Nom complet DZIRI
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions 29990
Naissance : Date 17/10/1976 N° Département 92 Commune CLICHY Pays FRANCE
Adresse :
57 RUE DES ROSES
77230 JUILLY
FRANCE

Titre MADAME Nom complet NOUNOUSS
Nom d'usage DZIRI % de détention Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 30/09/1970 N° Département 99 Commune BEN SLIMANE Pays MAROC
Adresse :
57 RUE DES ROSES
77230 JUILLY
FRANCE

